

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : 27 octobre 2021

Date d'affichage : 27 octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le deux novembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Benoit BACHELIN - Sébastien RUAZ - Sébastien CARMET - Anne-Lise TOSI - Jérôme GUILLOUD - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Audrey MORGANTINI

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2021

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°4 M14

Vu le budget primitif 2021,

Vu la nécessité d'opérer à des réajustements de crédits en investissements et en fonctionnements à la suite de dépenses complémentaires (compensées par des réductions de dépenses par ailleurs) :

- Cette année, la commune doit verser une participation de 68€ au FPIC. Cela n'ayant pas été prévu au budget. Il est donc nécessaire de basculer 68€ de l'article 6064 (fournitures administratives) pour prendre en charge le prélèvement FPIC en 739223 (chapitre 014)
- L'écriture comptable passée pour les travaux d'eaux pluviales payées par la commune pour Valence Romans Agglo (qui les rembourse) à l'entrée nord du village n'a pas été prise en charge sur le bon chapitre comptable selon la trésorerie. Il est donc nécessaire d'annuler les crédits mis en 040 pour les basculer en 041
- Une provision (une somme d'argent mise de côté à la trésorerie dans un compte d'attente) doit être réalisée (obligatoire depuis 2021). La provision doit être égale à 15% du montant des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans. Ainsi, la somme de 75€ (soit 15% de 483,77€) est à prévoir au budget en 6817. La même somme est retirée du compte 6541 pour approvisionner cette provision
- Il manque 1 800€ pour les frais d'étude de la Côte Maréchale en 2031 (-1 800€ en 2135 – aménagement de la mairie)

- Il avait été prévu au budget 7 860 € pour l'achat des guirlandes. Or, des dépenses supplémentaires ont été nécessaires (fixation pour poteau, prises supplémentaires), soit +3 000€ (-3 000€ en 2135 – aménagement de la mairie)

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
45 / 458101 / OPFI	Opération compte de tiers		29 541,24
014 / 739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercomm.	68,00	
65 / 6541	Créances admises en non-valeur		75,00
21 / 2135 / 39	Installations générales, agencements, aménagements des const		4 800,00
011 / 6064	Fournitures administratives		68,00
20 / 2031 / 34	Frais d'études	1 800,00	
041 / 4581 / OPFI	Opérations pour compte de tiers	29 541,24	
68 / 6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	75,00	
21 / 2188 / 38	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	
	Total	34 484,24	34 484,24

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 4582 / OPFI	Recettes (à subdiviser par mandat)	29 541,24	
45 / 458201 / OPFI	Opération pour compte de tiers		29 541,24
	Total	29 541,24	29 541,24

Voté à l'unanimité

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES

La commune doit constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel (créances douteuses de plus de deux ans). Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

La provision est estimée à 15% des créances douteuses de plus de deux ans. Elle est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire. Pour 2021, le risque est estimé à 75 €, comptabilisée en 6817.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours et difficultés avec le service instructeur
- Travaux de voirie
- Travaux dans la forêt communale
- Point sur le chantier Côte Maréchale
- Repas des seniors
- Préparation du 11 novembre
- Tour des commissions, SIVOS et SIVU
- Formation Météo
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.